

Tencin Toujours

Tencin pour Tous



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°6

SEPTEMBRE 2015



LE MOT DU MAIRE

Les enfants ont repris le chemin de l'école et quelques changements les attendent.

Face à nos obligations, les horaires des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) ont été modifiés avec le souci unique de concourir au bien-être de nos petits dans la limite de nos possibilités.

Qu'il me soit permis de saluer l'important travail réalisé par la Commission Scolaire aidée du Comité de Pilotage des nouveaux rythmes scolaires.

Bien sûr nous rencontrerons des difficultés mais des ajustements pourront être envisagés, pour autant l'investissement des élus, des parents d'élèves, des enseignants et du personnel communal nous permet d'être opérationnels avec un projet structuré au moment de la rentrée.

La rentrée c'est aussi le moment de redoubler de vigilance, de ne pas relâcher notre attention pour défendre les services publics du territoire biens menacés : les transports en commun, la présence postale, la trésorerie....

C'est aussi le moment de faire le bilan des actions engagées en 2015 et de préparer les chantiers à venir dans le respect de nos engagements de campagne.

Bonne rentrée.

François Stefani



Vie pratique

Travaux...

- La conduite d'eau potable route de Theys a été remplacée, la circulation sur la départementale a pu reprendre son cours.
- Vous pourrez très prochainement faire vos courses dans les nouveaux commerces secteur CRUZILLES.
- Les places de stationnement et le cheminement piétons allée du Roy ont été mis à la disposition des riverains. Le stationnement, sera prochainement règlementé dans ce secteur.
- L'étude de l'aménagement de la Vieille rue et de la place de l'Église se poursuit, les premiers aménagements sont prévus pour début 2016. Des rencontres avec les riverains sont déjà programmées.
- La procédure de reprise des concessions du cimetière vient de se terminer, les travaux de rénovation vont pouvoir débuter.



- Les turbines de la centrale hydroélectrique datant du début du siècle dernier ont été remplacées dernièrement.

NON À LA FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE GONCELIN

Lors de l'annonce de la fermeture de la Trésorerie de Goncelin programmée pour le 2 janvier 2016, les maires de communes concernées (Goncelin, Tencin, La Pierre, Le Champ Près Froges, Froges, Hurtières, Theys, Les Adrets et Morétel de Maille) ont provoqué une réunion avec le Directeur Départemental des Finances Publiques. Il lui a été proposé de travailler ensemble pour mettre en place le service le plus adapté pour notre territoire. Les élus se sont heurtés à une fin de non recevoir. Des actions sont envisagées pour que les voix des élus soient entendues.

Il est toujours possible d'apporter votre soutien en signant la pétition disponible à l'accueil de la mairie et sur le site Internet de la commune.

Noyers

Les promenades en famille dans la plaine de Tencin sont agréables par les belles journées d'automne. Il arrive cependant que l'on soit tenté de ramasser quelques noix sur le bord du chemin. Les noyers font partie du domaine privé et leurs fruits appartiennent donc au propriétaire de l'arbre, qu'ils soient tombés ou pas.

Merci de ne pas « récolter » les noix, il existe la foire aux noix et des commerces sur la commune pour pouvoir déguster ces fruits en toute « légalité ».



Temps d'activités péri-éducatives

La réunion TAP qui a eu lieu le vendredi 4 septembre a permis à la commission scolaire de présenter son programme d'activités pour l'année scolaire 2015-2016.

Dans une ambiance conviviale, les parents, venus nombreux, ont pu interroger les élus et la responsable de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) sur l'organisation.



Pour plus d'informations sur les tarifs et horaires, reportez-vous en pages 7 et 8 de ce bulletin.

Et voilà, c'est reparti pour un tour

Avec la rentrée des classes, le Pédibus a redémarré son moteur pour une année de plus. Cette année, le moteur du Pédibus est composé de 13 enfants qui se rendent à l'école tous les jours à pied. Pour piloter ce moteur plein d'énergie, 2 parents accompagnateurs se chargent de conduire ce petit groupe depuis la Vieille rue jusqu'à l'école.

Durant toute l'année et par tous les temps, c'est dans la bonne humeur que les enfants et leurs gilets jaunes traversent Tencin pour se rendre à l'école.

Déjà 8 ans que le Pédibus sillonne les rues du village vers l'école chaque année.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre l'aventure, contactez David au 06 46 42 70 09.



Horaires de la mairie de Tencin

La mairie vous accueille à compter du 1^{er} octobre 2015 :

le lundi de 14h30 à 18h,

le mardi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h,

le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h,

le jeudi de 14h30 à 18h,

le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 16h.

En dehors de ces horaires vous avez la possibilité de déposer les documents dans la boîte aux lettres située au niveau de l'entrée principale.

IMPORTANT : l'entrée de la mairie se situe sur la terrasse du bâtiment face au parc.

La Poste

Horaires du bureau de Tencin :
mardi, mercredi,
jeudi et vendredi
de 14h30 à 17h30



Conseil municipal



Conseil municipal du 21 mai 2015

1. Composition du Conseil communautaire de la CCPG

Le Conseil municipal reconduit sa décision du 23 juin 2013 et arrête à 83, le nombre de sièges à pourvoir au Conseil communautaire.

2. Dénomination d'une nouvelle voirie

Une nouvelle voirie a été créée partant de l'allée des Chevaliers pour rejoindre la route d'Hurtières. Proposition de dénommer cette nouvelle voirie « route d'Hurtières » validée.

3. Autorisation de dépôt d'un permis de construire pour la 5^e classe de l'école maternelle

Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire au nom de la commune pour la création de cette classe.

4. Reprise du local communal mis à la disposition du syndicat d'initiative

Suite à la mise en suspens de l'activité du syndicat d'initiative, le local est récupéré par la municipalité.

5. Création d'un grade d'ATSEM principal 2^e classe

Validation de la proposition.

6. Décision modificative dans le budget principal

Ouverture de crédit de 200 € suite à libération d'un appartement loué par la commune (remboursement de caution). Virement de 5 850 € et 6 368 € du compte 2315/100 aux comptes 2183/100 et 2188/100 pour les travaux du parc de la mairie.

7. Création d'un poste pour assurer la direction du centre aéré

Afin de bénéficier des aides de la C.A.F. pour le périscolaire, il faut fonctionner en ALSH (Accueil de Loisirs Sans

Hébergement) il convient d'avoir recours à un responsable affecté à l'organisation des T.A.P. et du périscolaire. Ce poste de catégorie B sera créé dans la filière animation.

Validation de cette création.

8. Convention de mise à disposition du plan du réseau électrique sur la commune.

Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec ErDF.

9. Lettre de commande à l'entreprise EMSE pour l'installation d'un système de vidéo surveillance des bâtiments communaux

Validation de cette lettre de commande pour un montant de 5 849,24 € TTC après avis des services préfectoraux.

10. Lettre de commande à l'entreprise Isère Domotique pour la pose d'une barrière à l'entrée du parc de la mairie

Validation de la lettre de commande pour un montant de 6 992,44 € TTC.

11. Lettre de commande à l'entreprise SEMCO pour la mise en place d'un tourniquet sélectif permettant le passage des poussettes

Autorisation donnée au Maire de signer ce document pour un montant de 6 367,20 €.

12. Lettre de commande à l'entreprise MGTP 38 pour la réalisation de travaux de maçonnerie

Autorisation donnée au Maire de signer ce document pour un montant de 5 191,92 € TTC.

13. Demande de subvention au Conseil général pour les travaux de mise en sécurité de la Vieille rue

Mandat donné au Maire pour ce dépôt de demande de subvention.

14. Demande de subvention au Conseil général pour la révision du P.L.U. : arrêt des modalités de financement

Mandat donné au Maire pour ce dépôt de demande de subvention.

15. Lettre de commande à 3DOuest pour le logiciel cantine

Autorisation donnée au Maire de signer la lettre de commande pour un montant de 4 050 € TTC.

16. Convention avec le Trésor Public pour le règlement par Internet des frais de cantine ou garderie

Autorisation donnée au Maire de signer cette convention.

Fin de la séance ■

Actualités



Suite à la nomination de François Brottes à la tête du directoire du Réseau de Transport de l'Électricité, le nouveau député de la 5^e circonscription de l'Isère est désormais son suppléant Pierre Ribeaud, dont vous trouverez les coordonnées ci-après.

Permanence parlementaire de Pierre RIBEAUD

Député de l'Isère

77 place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE

Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

pierre.ribeaud@orange.fr

Suite aux élections départementales des 22 et 29 mars, les nouveaux Conseillers départementaux de notre canton sont : Martine Kohly et Christophe Engrand dont vous trouverez les coordonnées ci-après ainsi que celles de leur collaboratrice Géraldine Rousseau Morère.

Martine Kohly : martine.kohly@isere.fr

Christophe Engrand : christophe.engrand@isere.fr

Géraldine Rousseau Morère :

geraldine.rousseau-morere@isere.fr 04 76 00 38 49

Le Parrainage Civil ou Républicain

Il est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine.

Les Maires, Officiers de l'état-civil ne sont pas tenus de les célébrer.

Cet acte n'a aucune valeur juridique et ne crée aucun lien de droit entre le parrain, la marraine et l'enfant.

Aucune condition d'âge n'est requise pour les parrains et marraines : ils peuvent donc être mineurs.

Les familles peuvent choisir la commune de célébration, à condition que le maire accepte d'organiser cette cérémonie.

Un dossier contenant des renseignements d'état-civil destiné à la rédaction de l'acte est déposé en mairie un mois avant la cérémonie.

À Tencin, les cérémonies de parrainage civil se déroulent le samedi à 11 heures.

Recensement militaire

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire.

Le jeune doit alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.

Après ces démarches, il obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que le BAC ou le permis de conduire.

Les démarches peuvent être accomplies par le mineur ou l'un de ses parents.

Le recensement s'effectue en s'adressant directement aux services municipaux de sa ville.

La personne doit fournir une pièce d'identité et son livret de famille.

Elle doit également joindre une déclaration dans laquelle elle indique :

- son nom, son prénom, sa date et son lieu de naissance ainsi que ceux de ses parents ;
- son adresse ; sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Si le délai de 3 mois pour se faire recenser est dépassé, le jeune peut toujours faire régulariser sa situation jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches.

Attestation et concours

Lorsque les démarches sont accomplies, une attestation de recensement est remise à la personne.

Ce document doit être conservé avec attention, puisqu'il sera ensuite demandé pour les inscriptions à certains concours ou examens tels que le BAC, le permis de conduire, le CAP ou le BEP.

En cas de perte de l'attestation, la personne doit s'adresser au bureau du service national dont elle dépend.

Inscriptions sur les listes électorales pour les élections régionales de décembre 2015

Un scrutin pour l'élection des Conseillers régionaux se tiendra les 6 et 13 décembre 2015.

Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, vous pourrez le faire jusqu'au 30 septembre inclus.

Écoles Bellevue

La cloche a sonné : c'est la rentrée !

Une cinquième classe ouvre ses portes, en maternelle, elle se tiendra dans la salle de la bibliothèque scolaire jusqu'à la mise en service de la salle de classe modulaire début 2016.

L'équipe enseignante (mesdames GUILBAUD, petite section ; PINEL, petite et moyenne section ; RIVAL, moyenne et grande section ; TANTOLIN, grande section) accueille donc madame BRAULT, pour une classe de moyenne section.

En ce début d'année scolaire, monsieur Christian PETROZ remplace madame GUILBAUD absente.

L'école maternelle accueille 130 élèves, qui sont encadrés par les ATSEM (Fabienne, Danielle, Isabelle, Sandra, Thérèse) sur le temps scolaire et péri-éducatif (TAP).

Sarah, Sylvie et Véronique animent les TAP et le péri-scolaire.

L'école élémentaire accueille 146 élèves. Les classes sont réparties ainsi :

CP : Carole Chevalier (décharge de direction d'une journée) et Frédérique Poulet

CP-CE1 : Pauline Venant

CE1 : Charlotte Challéat et Frédérique Poulet (2 mi-temps)

CE2 : Anne Henriot et Benjamin Léger (2 mi-temps)

CM1 : Muriel Scaringella

CM2 : Chrystèle Alberelli

Effectifs 2014 - 2015

École élémentaire

Mme Chevalier	CP	22 élèves
Mme Venant	CP / CE1	20 élèves
Mme Challeat et Mme Poulet	CE1	23 élèves
Mme Henriot et M. Léger	CE2	28 élèves
Mme Scaringella	CM1	25 élèves
Mme Alberelli	CM2	28 élèves
Total		146 élèves

École maternelle

M. Petroz	Petite section	27 élèves
Mme Pinel	Petite section Moyenne section	26 élèves
Mme Brault	Moyenne section	27 élèves
Mme Rival	Moyenne section Grande section	26 élèves
Mme Tantolin	Grande section	24 élèves
Total		130 élèves



Équipe des enseignants de primaire



Équipe des enseignants de maternelle

Écoles Bellevue



Équipe des ATSEM

Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement : ALSH

Sandra GAUDARD, la responsable de l'ALSH nouvellement recrutée, gère les inscriptions pour le périscolaire et les TAP.

Elle est joignable sur son portable au 07 76 90 69 98 ou par mail : alsh@tencin.net

Les modifications d'inscriptions sont possibles à J - 2 avant 9h30.

Pour les questions qui relèvent de la cantine merci de joindre Florence BOULLE, pendant les horaires d'ouverture au public de la mairie ou à l'adresse mail suivante : florence.boulle@tencin.fr

Pensez-y !

Les fiches et les règlements cantine et périscolaire sont disponibles sur le site Internet de Tencin à l'adresse suivante : www.tencin.net

Soyez curieux de découvrir la rubrique Enfance/jeunesse.

Vous pouvez depuis la rentrée, inscrire vos enfants à la cantine, au périscolaire et aux TAP via la page "Votre nouveau portail Parents 2015".

Les activités TAP

En maternelle, les groupes sont confiés aux ATSEM et au personnel communal le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 16h30. Mme Tantolin assure le lundi un module motricité. Le jeudi, Mme Pinel anime une activité d'initiation à l'anglais.

Pour l'école élémentaire, le lundi de 15h à 16h30, les enfants pourront découvrir le kickboxing, le football, le judo, la culture italienne, la peinture. Une récréation est mise en place pour laisser libre cours à la détente et à la créativité de chaque élève.

Grâce à l'activité d'une heure trente, les enfants pourront bénéficier de locaux municipaux complémentaires, notamment l'espace culturel.

Le vendredi, les ateliers mis en place sont le karaté, le football, un atelier d'art "récup", un atelier peinture, création de livres la bibliothèque, l'étude surveillée (animée par Mmes Henriot et Challéat).

La récréation fera aussi partie du jeu !

Tarifs périscolaires /TAP et cantine

Périscolaire/TAP - tarif horaire

Quotient familial < 700 : 0,85 €
700 < quotient familial < 1000 : 1,05 €
1000 < quotient familial < 1500 : 1,35 €
1500 < quotient familial < 2000 : 1,55 €
Quotient familial > 2000 : 1,85 €

Cantine

Suite à une augmentation de 0,28 € du prix du repas par notre prestataire les prix du repas pour la rentrée 2015/2016 seront les suivants :

Quotient familial < 700 : 4,29 €
700 < quotient familial < 1000 : 5,12 €
1000 < quotient familial < 1500 : 5,47 €
1500 < quotient familial < 2000 : 5,80 €
Quotient familial > 2000 : 6,03 €

Écoles Bellevue

Les horaires

Les nouveaux horaires adoptés en conseil d'école se répartissent ainsi :

Pour l'école maternelle

	Matin	Après-Midi	TAP
Lundi	8h30-11h30	13h30-15h30	15h30-16h30
Mardi	8h30-11h30	13h30-16h30	
Mercredi	9h-12h		
Jeudi	8h30-11h30	13h30-15h30	15h30-16h30
Vendredi	8h30-11h30	13h30-15h30	15h30-16h30

Pour l'école élémentaire

	Matin	Après-Midi	TAP
Lundi	8h30-11h30	13h30-15h	15h-16h30
Mardi	8h30-11h30	13h30-16h30	
Mercredi	9h-12h		
Jeudi	8h30-11h30	13h30-16h30	
Vendredi	8h30-11h30	13h30-15h	15h-16h30

Rappel

L'accueil périscolaire fonctionne de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30 l'après-midi.

Si vous avez du temps à consacrer aux enfants pour aider les encadrants, assurer la sécurité sur les trajets à pied, ou prendre part au jeu, merci de vous manifester auprès de Sandra GAUDARD.



Bonne rentrée à tous,



Le sou des écoles est heureux de vous retrouver en ce début d'année scolaire, de poursuivre des événements en lien avec nos enfants et de concrétiser des projets scolaires.

L'année 2014/2015 a été pour notre nouvelle équipe forte en expériences, émotions et partages.

Voici un récapitulatif des événements proposés l'année scolaire précédente :

- le marché de Noël
- la vente des calendriers (propre à l'école primaire)
- la vente de sapins
- le goûter du carnaval
- le marché aux fleurs et aux aromates
- la kermesse

À travers toutes ces manifestations, nous avons réuni une somme répartie entre les deux écoles, soit 800 € pour la maternelle et 1 500 € pour l'école élémentaire (la différence entre les deux sommes est due à la vente des calendriers proposée uniquement aux élèves de l'école élémentaire).

Nous remettons donc, les chèques aux deux directrices courant septembre. En effet, ces sommes permettront d'une part en maternelle l'achat de vélos et d'autre part en primaire l'acquisition de matériels informatiques et autres.

Le bilan est plutôt positif, merci encore pour votre participation tout au long de l'année.

Les idées 2015/2016 ne manquent pas !

Nous vous attendons nombreux le mercredi 30 septembre à 20h30 à l'assemblée générale qui se tiendra à la maison des associations, afin de prendre part à nos projets et de renforcer l'équipe. En effet, nous avons besoin de bénévoles qui puissent se répartir sur une ou plusieurs manifestations.

En attendant de vous rencontrer, nous vous souhaitons à tous une excellente reprise.

Un site Internet est en cours de création, en attendant sa mise en service, vous pouvez nous laisser vos messages à l'adresse suivante :
soudesecoles.tencin@gmail.com

Le sou des écoles

Patrimoine en danger : rénovation de l'église de Tencin

Tencin est un petit village de près de 2 000 habitants où règne la culture du patrimoine depuis toujours. Avec en son temps, l'abbé Calès qui a su faire vivre ce village et tout particulièrement « son »/« notre » église.

L'histoire de notre village passe par la vie de son église (de 1 700 à nos jours...). Aujourd'hui, nous ne pouvons pas laisser un édifice architectural se dégrader dans l'indifférence sans intervenir pour sa restauration.

Depuis mars 2014, des démarches ont été entreprises : diagnostic architectural, études administratives de dossiers, établissements de devis, discussions de projets avec toutes les instances impliquées, inscription aux Monuments historiques... Cela ne se voit pas mais c'est le passage obligé pour assurer le financement d'un projet qui tient à cœur les nombreuses personnes impliquées dans ce dossier.

Avec la somme prévue dans le budget communal et les subventions attendues, il est possible de dire que le financement des travaux envisagés n'est pas assuré même en prévoyant un phasage des travaux année après année. Toutefois, nos efforts ne doivent pas se relâcher pour réussir notre projet communal :

la rénovation complète de l'église débute par des recherches historiques, le choix d'un architecte du patrimoine puis la réalisation d'un planning de travaux (phasage technique mais aussi et surtout budgétaire...).



La nécessité de restaurer notre église est évidente pour tous, aussi bien pour les fidèles que pour les non pratiquants.

Dans l'enthousiasme, ce projet a été initié depuis plusieurs mois maintenant et a suscité un bel engouement : nombreuses mobilisations pour récolter des fonds : quêtes en fin de messes, et :

ORGANISATION DU LOTO DES ASSOCIATIONS
porté par le syndicat d'initiative de Tencin, qui se tiendra le 21 novembre 2015 au gymnase de Goncelin.

Quelques personnes ne voyant pas de chantier ouvert à l'intérieur de l'église ont cru que rien ne se faisait ou que les intentions s'enlisaient.

Or tout commence ! Nous vous attendons nombreux ! Espérant renouveler cette expérience pour nous permettre d'embellir notre village.

Frelon asiatique

Le frelon asiatique est de plus en plus présent sur le territoire de notre région. Il constitue une menace sérieuse pour les populations d'abeilles ainsi que pour la sécurité des personnes.

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, en partenariat avec les structures compétentes poursuit la lutte contre ce nuisible.

Contact - GDS 38 : 09 74 50 85 85 - FDG 38 : 04 76 86 40 68



La Poste

En raison d'une politique commerciale de rentabilisation de son activité, contradictoire avec sa mission de service public et d'aménagement du territoire, la Poste poursuit les suppressions d'emploi tout en fermant ses bureaux de poste.

Depuis plusieurs années, notre bureau est menacé de fermeture et vos élu(e)s sont régulièrement démarché(e)s par des cadres commerciaux qui cherchent à externaliser l'activité postale sur la commune : fermer le bureau et ouvrir une agence postale communale qui ne propose pas l'intégralité des services du bureau mais dont les charges de personnel restent, pour 90 %, à la charge de la commune. Bien entendu, la Poste continue d'engranger les bénéfices issus de l'activité de l'agence communale.

Devant ce qui est parfois vécu comme un acharnement commercial, la municipalité s'est appuyée sur l'existence d'un collectif départemental de défense du service postal (*). Le soutien et l'expertise de ce collectif ont permis de maintenir l'ouverture de notre bureau en opposant aux velléités de la Poste à la fois une mobilisation citoyenne et les éléments réglementaires d'un contrat tripartite entre l'État, la Poste et l'Association des Maires de France, contrat trop souvent négligé par les élus eux-mêmes.

Vos élu(e)s, ainsi que le collectif, appellent chacune et chacun à s'engager pour protéger ce service public de proximité dont les plus fragiles ont besoin. En 2016, une nouvelle tentative de fermeture du bureau de poste pourrait resurgir à l'occasion de la restructuration du terrain administratif postal dont nous relevons. Restons vigilants : pensons à nos personnes âgées et à nos jeunes sans permis qui n'ont pas la facilité de se déplacer ou d'emprunter les transports en commun ;

pensons à notre empreinte écologique qui n'a pas besoin que l'on disperse ainsi les services publics pour ensuite nous obliger à multiplier les déplacements motorisés : car les besoins existent et doivent être proposés là où vivent les personnes.

Enfin, signalons que le Collectif départemental organise un forum sur les Maisons de services publics.

"Maisons de Services Publics, de quoi avons-nous besoin ?"
Poste, énergie, transports, santé, services sociaux, etc.
Les MSP, une solution d'avenir pour nos communes ?
le samedi 3 octobre, de 9h à 13h
à Renage, salle polyvalente Jean Aluigi (à côté de la mairie)

Pourquoi une telle initiative ?

– nous sommes confrontés à une disparition progressive et continue des services publics sur nos territoires, ce qui est très préjudiciable pour les populations et notamment pour les personnes les plus fragilisées. Cette évolution contribue fortement à la perte de lien social.

– dans les actions que nous menons depuis sept ans pour la défense des bureaux de poste et le maintien d'un service public postal de qualité, nous avons été amenés à considérer qu'une diversification des activités peut être un moyen de compenser la baisse structurelle de l'activité postale.

(*) créé en 2008, il regroupe des collectifs d'usagers, des syndicats de postiers, des élus locaux et régionaux ; il œuvre pour la défense des bureaux de poste notamment en milieu rural, semi-rural et en périphérie urbaine.

Transports

L'activité du collectif des usagers des lignes 6200 et Express 2 ne faiblit pas. Créé à la suite de l'annonce de la suppression de la ligne Translère 6200, il lutte aux côtés des élus et d'autres collectifs d'usagers pour maintenir et améliorer un service de transport collectif qui soit à la hauteur des besoins de nos populations, notamment celles de la rive gauche.

Ainsi un moratoire sur la suppression de la 6200 a été décidé par le Conseil départemental qui a différé sa décision au 1/9/2016.

Des contacts sont en cours avec la Conseillère départementale de notre canton qui soutient les usagers dans leurs revendications. Le Collectif vient d'envoyer un courrier au Président du Département pour solliciter une rencontre avec les élus et les techniciens chargés de réfléchir aux modifications éventuelles des lignes 6200 et Express 2.

Enfin, des échanges avec les services de la Communauté de communes ont permis d'entamer une réflexion qui va

se poursuivre durant la restructuration du réseau du Grésivaudan afin de prendre en compte les besoins des usagers.

Parallèlement à cet engagement pragmatique et constructif, le Collectif poursuit son interpellation des autorités organisatrices par des actions plus spectaculaires. Ainsi à l'occasion d'une réunion des élus du Grésivaudan, une distribution de tract a été organisée à l'entrée de la salle de réunion, complétée par la lecture d'une note relayée au sein du Conseil communautaire par le Maire de Tencin.

Cette action, dont la presse locale s'est faite l'écho à travers l'article ci-dessous, a permis d'informer et de sensibiliser nos élus et nos concitoyens.

Une action citoyenne est possible pour préserver et développer les transports en commun : c'est de les utiliser sans modération ! Si vous voulez tenter l'expérience, vous trouverez les informations nécessaires dans le dépliant joint à ce bulletin.

Transports : encore un an de travail et de concertation... avant le nouveau réseau

Avant la pause estivale, le conseil communautaire du Grésivaudan et ses 65 délibérations, lundi soir, ont donné quelques sueurs aux élus. Copieux, le menu du jour a lancé les prochaines pistes de travail (et il y en a, lire par ailleurs) et validé de gros dossiers. Le premier, bien sûr, est le choix du futur délégataire pour la gestion et l'exploitation du service de transport public.

Des trois candidats auditionnés par l'exécutif, c'est le groupement GR4 qui est arrivé en tête. La vice-présidente chargée des Transports Dominique Flandin-Granget a épargné aux élus la lecture de la Délégation de service public, un document de 800 pages... Préférant souligner que le réseau actuel était maintenu au 1^{er} septembre 2015 puis nouvellement structuré un an plus tard avec, notamment, l'intégration de la ligne 6020 (Crolles-Grenoble), de lignes urbaines avec des véhicules électriques et hybrides. Figure également le déploiement du réseau cyclable et de l'autopartage. 67 élus ont voté pour, huit se sont abstenus et une voix s'est portée contre. Le vote illustre à peine le débat, inévitable, qui a précédé.

Suppression de la ligne 6200 : une « catastrophe »

D'ailleurs, avant même l'ouverture du conseil, à l'entrée de l'Espace Aragon de Villard-Bonnot, des membres du collectif des usagers des transports en commun, regroupant les communes de Tencin, La Pierre et Le Champ-près-Frogès, faisaient part de leur inquiétude quant aux « rumeurs » sur la sup-

pression de la ligne de bus 6200 à la rentrée de septembre.

Une « catastrophe » relayée dans la salle par le maire de Tencin François Stéfami. « Le moratoire annoncé par le Département sur la ligne 6200 concerne-t-il l'ensemble de la ligne ? On entend qu'une partie de cette ligne serait supprimée, ce qui serait un mauvais coup pour le territoire. » L'élu de la rive gauche pointait dans la foulée le problème de rupture de charges (avec un changement de bus prévu à Montbonnot) « dissuasif pour les usagers compte tenu d'un temps de liaison allongé de plus d'une heure. »

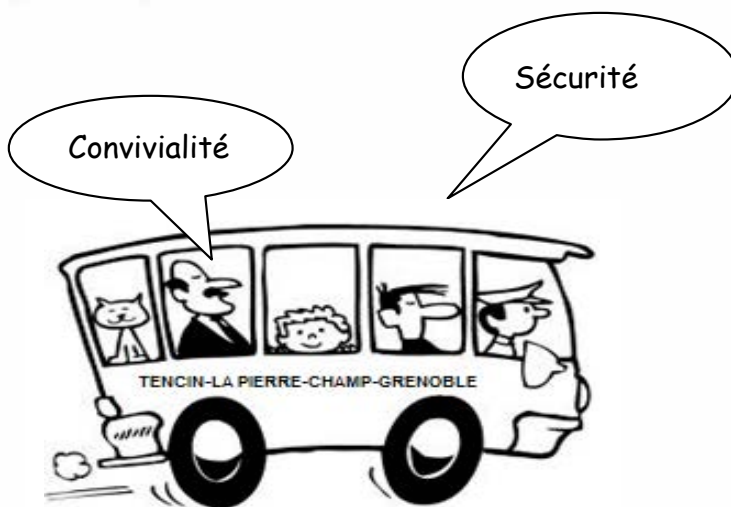
Martine Kohly, conseillère communautaire, a répondu au nom du Département en tant que vice-présidente, confirmant une chose : la décision de supprimer la ligne 6200 est suspendue par la nouvelle majorité et pour un an. Puis : « J'ai déjà rencontré les usagers, leurs difficultés seront prises en compte, et je pense que la communauté de communes est dans la même attitude, celle de satisfaire aux besoins. »

À la rentrée, donc, la ligne circulera normalement. Mais tout reste en suspens. « Il y a un engagement avec le Département de travailler sur ce point d'ici la fin d'année pour une mise en œuvre en septembre 2016, a précisé Dominique Flandin-Granget. On a étudié la possibilité de ramener plus rapidement l'Express 2 (si la 6200 ne s'arrêtait plus rive gauche, N.D.L.R.). Mais en aucun cas, dans les options envisagées, Tencin est un trou noir. »

Céline FERRERO



Avant l'ouverture du conseil communautaire, lundi soir, des membres du collectif des usagers ont fait part de leur inquiétude quant à la menace de suppression de ligne de bus 6200 côté rive gauche. Sur ce point, le président Francis Gimbert a confirmé que rien n'était décidé et que les négociations avec le Département étaient engagées au moins jusqu'à la fin de l'année.



Dauphiné Libéré du 2 juillet 2015

PUB...

L'association « Art et Son » qui dispense des cours de musique (guitare, accordéon, piano/clavier) le samedi de 9h à 14h à la maison des associations propose également d'autres activités telles que batterie/percussions, atelier informatique, chant, danse orientale et atelier groupe à La Rochette.

Inscriptions et renseignements : 04 79 25 59 51 / 06 89 64 95 29
art-et-son@bbox.fr



Intervention de François Stefani lors du Conseil communautaire du 29 juin 2015

Note sur l'examen du contrat de Délégation de Service Public pour les élus de Tencin-La Pierre-Le Champ

Nous nous adressons bien entendu au Président de ce Conseil et à la Vice-présidente aux transports et déplacements mais aussi, si vous le permettez, aux Conseillers départementaux présents dans cette assemblée.

Comme vous le savez, les réseaux de transport du Grésivaudan et du Département sont actuellement et simultanément en restructuration alors qu'ils sont particulièrement imbriqués. Par ailleurs nous savons que des contacts ont eu lieu entre les Vice-présidents des 2 collectivités qui pourraient éclairer la situation.

D'où les questions suivantes, qui appellent des réponses précises pour permettre une délibération efficace.

1. Le moratoire annoncé par le Conseil départemental sur la suppression de la ligne 6200 concerne-t-il la totalité de la desserte actuelle ou seulement la partie Allevard-Goncelin-Agglomération grenobloise par l'A41 ?

Un certain nombre de rumeurs laissent penser qu'une suppression partielle de la desserte 6200 serait envisagée dès septembre 2015, qui laisserait les usagers de la rive gauche (De Villard-Bozon à Goncelin, Tencin, La Pierre et Champ) sans solution.

Alors que le collectif d'élus et d'usagers avait reçu l'assurance d'une suspension intégrale de la décision de suppression de la ligne jusqu'en septembre 2016, ce serait un mauvais coup pour l'amorce de dialogue constructif qui s'était instauré avec le nouveau Conseil départemental. Je pense notamment à la réunion du 10 juin avec Mme Kohly.

Ce serait aussi un mauvais coup pour nos territoires qui n'en finissent pas de voir leurs services publics démenagés, qu'il s'agisse des bureaux de poste, des trésoreries, des lignes de bus. On ne s'étonnera pas ensuite de la montée du vote extrémiste dans ces zones rurales vouées peu ou prou à la désertification républicaine.

Question subsidiaire : Si la portion Tencin-La Pierre-Champ de la 6200 est supprimée dès septembre 2015, quelles sont les dispositions de la Communauté de communes pour la prochaine rentrée scolaire, c'est-à-dire pour demain ?

2. Concernant plus précisément la consistance du réseau décrite dans le contrat de DSP, il apparaît qu'à l'horizon 2016 la ligne 6200 serait maintenue sous pavillon Grésivaudan, si la tranche conditionnelle TCb était affermie à la suite d'une défection du Département.

Cette tranche est budgétée à hauteur de 400 000 € sur le territoire (350 000 € de contribution Comcom + 50 000 € de recettes commerciales) avec un départ d'Allevard, une bifurcation à Goncelin sur l'A41 et une correspondance au Pré de l'eau pour atteindre l'agglomération.

Une telle option, choisie par le Grésivaudan et non par le Conseil départemental j'y insiste, ne correspond pas aux besoins exprimés par les collectifs d'élus et d'usagers d'Allevard et de la rive gauche.

D'une part, une rupture de charge au Pré de l'eau serait dissuasive pour nombre d'usagers (touristes, curistes, étudiants et salariés du plateau allevardin et de la tête de ligne)

D'autre part, pour les usagers de Goncelin (Villard-Bozon), Tencin, La Pierre, Le Champ, ce serait la disparition pure et simple d'une liaison structurante directe avec l'agglomération aux heures de pointe.

Car, en l'état, les liaisons de l'Express 2 au départ (ou à l'arrivée) de Tencin ne compenseraient pas la perte des services complémentaires de la 6200.

Sur ce point précis, la Communauté de communes avait proposé une solution alternative pour le segment Goncelin-Le Champ en rive gauche en cas de disparition de la 6200. Il s'agissait de renforcer la fréquence aux heures de pointe de la future G1 (remplaçante de la G62) afin de permettre une correspondance avec l'Express 1 au Pré de l'eau.

L'ensemble G1+Express1 devait compenser les services proposés actuellement par le binôme 6200-Express 2. Or il apparaît à la lecture de l'annexe 1 de la DSP qu'il n'en est rien : les temps de liaison avec l'agglomération, actuellement de l'ordre de 40 min, seraient de plus d'une heure. [...]

Dans ces conditions, un report modal à l'inverse de celui recherché dans le PDU serait à craindre : des dizaines d'usagers n'auraient d'autre possibilité que d'abandonner l'usage des transports en commun pour la voiture individuelle avec les conséquences aggravées que l'on imagine en termes d'encombrement, d'émissions de polluants et de dégradation du bilan du PCET.

Quelle autre solution est envisageable pour ces usagers de la rive gauche, si la trame du réseau 2016-2022 ne reprend pas la desserte actuelle de la 6200 ?

3. Dernier point mais non des moindres : dans la trame du réseau 2016, les usagers actuels de la 6200 n'auraient plus aucun service leur permettant de rejoindre l'agglomération le dimanche. Dur! dur! pour les touristes, les curistes, les jeunes, les personnes fragilisées qui souhaitent rejoindre l'agglomération pour une escapade dominicale, regagner leur chambre d'étudiant ou à l'inverse venir s'aérer dans nos montagnes. Plus généralement on peut d'ailleurs regretter l'absence de services de transport Grésivaudan ce jour-là.

Quelles solutions la Communauté de communes propose-t-elle pour pallier cette disparition dominicale d'un service public ?

Je voudrais terminer en signalant le travail minutieux réalisé par le collectif d'usagers et d'élus d'Allevard et de la rive gauche qui permettrait d'optimiser les services actuels, sans coûts supplémentaires significatifs pour l'Express 2 et la 6200. Nous regrettons que les services du Département et de la Communauté de communes n'explorent pas ces pistes d'amélioration.

[...] Nous souhaitons que la Communauté de communes appuie les revendications de nos communes impactées afin que le Conseil départemental maintienne cette mission de service public qui relève de l'échelle et de la péréquation départementale.

Dans le cas contraire, pouvons-nous obtenir des engagements sur l'affermissement de la tranche conditionnelle qui permettent de prendre en compte les besoins des « naufragés de la rive gauche » ?

Une assurance de la part de l'exécutif serait un argument pour soutenir la proposition de contrat de DSP.

À ne pas manquer

La Foire aux Noix le 18 octobre 2015

Ce rendez-vous annuel permet à tous les visiteurs de déguster des produits locaux, d'échanger dans une ambiance festive et conviviale.

Nous vous attendons nombreux !



Bulletins d'inscription pour le vide grenier seront prochainement téléchargeables sur le site de la commune : www.tencin.net ou disponibles en mairie.

Le marché de Tencin

Depuis le dimanche 1^{er} juin 2014
toutes les semaines
sur le parking face à la Mairie
(parking Fofu)

Le Marché des producteurs locaux
vous fait découvrir légumes,
fromages, pain, fruits.

Venez en profiter !



Tournoi de Ping Pong

Le tournoi de tennis de table est fixé le dimanche 22 novembre après-midi. Il se déroulera à l'Espace Culturel de Tencin.

Association ADMR de Tencin

Mairie de Tencin - Route du Lac - 38570 Tencin

L'ADMR de Tencin, recherche un/une aide à domicile ou auxiliaire de vie pour réaliser et aider à l'accomplissement des activités domestiques de personnes âgées ou fragilisées.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir plus d'information, contactez-nous au :
07 87 87 26 22 - admrtencin@yahoo.fr



PUB...

JBT Métal Création
Je réalise sur-mesure tout types
de produits en menuiserie-métallique

- * Grilles
- * Portails
- * Portes métalliques - Portillons
- * Garde-corps
- * Mains courantes
- * Portes de garage
- * Rideaux métalliques
- * Pose de serrure - Groom...

Vous êtes à la recherche d'un professionnel pour vos travaux de serrurerie-métallerie, je suis qualifié pour vous satisfaire dans tous vos projets en rénovation d'habitat ou en construction neuve. Je suis à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix et apporter des idées à vos projets ainsi que vous guider de la création jusqu'à la pose.

Particulier, syndic, collectivités, entreprises.

Vente, fabrication, pose, dépannage

DEVIS GRATUIT

AUTO ENTREPRENEUR

109 La Grande Terre 38570 TENCIN
s.metal.servicefree.fr

Siret : 804 311 888 000 13

0613700312

Au jour le jour

Bal du 14 Juillet

le 13 juillet 2015 : Feu d'artifice et bal populaire !





Forum des Associations

Le 5 septembre 2015



vos agendas — À vos agendas — À vos agendas

Foire aux noix le 18 octobre

Le dimanche 18 octobre aura lieu la traditionnelle Foire aux Noix.

De nombreux exposants et un vide grenier vous donnent rendez-vous au Parc de la Mairie pour une journée chaleureuse et conviviale.

Bulletin d'inscription pour le vide grenier téléchargeable sur le site de la commune : www.tencin.net ou disponible en mairie.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie se déroulera face au monument aux morts dans la matinée. L'horaire précis sera communiqué ultérieurement.

Loto des associations le 21 novembre

au Gymnase de Goncelin en faveur de la rénovation de l'église de Tencin.

Tournoi Tennis de Table le 22 novembre

1, 2, 3 Bouge vous donne rendez-vous le dimanche 22 novembre après-midi pour son Tournoi de Tennis de Table annuel.

Cérémonie du 5 décembre

La cérémonie se déroulera face au monument aux morts. L'horaire précis sera communiqué ultérieurement.



Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : sur rendez-vous,
- Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Catherine Chambon : sur rendez-vous,
- France Denans : sur rendez-vous,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :

Lundi de 14h30 à 18h • Mardi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h

Jeudi de 14h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 16h

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois,

Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin-Madan

Le Bulletin de Tencin – N° 6, Septembre 2015